



PROVINCE DE LUXEMBOURG  
ARRONDISSEMENT DE VIRTON  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FLORENVILLE

### **ARRETE DE POLICE**

**KERMESSE A VILLERS-DEVANT-ORVAL  
FERMETURE DE LA PLACE BAJOT  
DU 12 AU 24 MAI 2022**

---

**Le Bourgmestre,**

Vu la requête introduite par Monsieur Michaël HERBEUVAL, Secrétaire du Comité des Fêtes de Villers-devant-Orval, par laquelle il sollicite l'autorisation d'organiser la kermesse du village les week-end des 14 – 15 et 21 – 22 mai 2022 ;

Vu la Loi relative à la Police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la Police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de cette manifestation et garantir la sécurité des personnes ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

**ARRETE :**

**A VILLERS-DEVANT-ORVAL, du jeudi 12 mai à 10h00 au mardi 24 mai 2022 à 18h00**

### Article 1 :

La circulation et le stationnement de tout véhicule automoteur sont interdits Place Bajot ;  
Des barrières nadar ainsi que des signaux C1 délimiteront la zone des festivités ;

### Article 2 :

Au cours de la même période, la circulation automobile sera déviée comme suit :  
→ Place Dom Marie Albert → Rue Routis Bas → Neuve Route → Rue Coupée → Neuve-  
Route ;  
et vice-versa ;

### Article 3 :

La signalisation incombe à l'organisateur qui en assurera le placement et la surveillance.  
Celle-ci sera visible, suffisante et régulière en la forme et conforme à la législation en vigueur.  
Toute signalisation devenue inutile sera immédiatement enlevée.

**Le présent Arrêté sera obligatoirement affiché sur le site de la manifestation ;**

### ART. 4 :

En application de la Nouvelle Loi communale, une copie du présent sera transmis à :  
✓ Au service TEC à Libramont-Chevigny  
✓ Mr. Le Chef de Poste de Florenville, pour exécution  
✓ Au service des Travaux et à l'Atelier Communal, pour information et disposition  
✓ Au Comité organisateur, chargé de l'exhiber à toute réquisition de l'autorité compétente.

Fait à Florenville, le 10 mai 2022



La Bourgmestre,

C.GODFRIN